



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Léane Adam, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **10 mars 2026 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2026-20014 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre l'implantation d'une future résidence unifamiliale avec un total des marges latérales inférieur à la réglementation tout en respectant les marges latérales individuelles. Les requérants proposent une implantation de la future résidence avec des marges latérales totalisant 14,62 mètres au lieu du minimum requis de 20 mètres et des marges latérales individuelles de 5,15 mètres (gauche) et 9,47 mètres (droite), comme indiqué à la grille de zonage de la zone H1-128 et le tout tel que montré au certificat d'implantation préparé par Stéphane Jeansonne arpenteur-géomètre, dossier 96 169-S-1, minute 10 907 en date du 21 novembre 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 5865-32-7345
Cadastre : 6 605 046
Adresse : rue Des Sarcelles

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

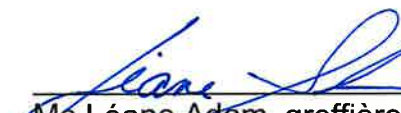
DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Me Léane Adam, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 18 février 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 18^e jour du mois de février deux mille vingt-six.


Me Léane Adam, greffière
greffe@st-colomban.qc.ca